



Attestation autorisation parentale & couverture assurance RC

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) (NOM & prénom)..... (père – mère – tuteur)

Autorise mon enfant (NOM et prénom)

A pratiquer la natation au sein du Nautil Club Boucain et autorise les responsables de l'association à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

J'atteste également par la présente que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer au matériel ou aux tiers.

Nom Compagnie Assurance :

N° contrat :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) autorise / n'autorise pas le club du NCB à diffuser sur son site et ses réseaux sociaux des photos ou vidéos sur lesquelles mon enfant apparaît.

Rappel sur les responsabilités parentales

Il est rappelé que les nageurs mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux sur les voies d'accès au Complexe Guy Drut et à l'intérieur du bâtiment (hall – vestiaires) jusqu'à la prise en charge effective par l'un des entraîneurs au bord du bassin de natation. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les nageurs sont sous la responsabilité effective du Nautil Club Boucain.

Les parents ou représentants légaux sont tenus de s'assurer avant chaque séance de la présence ou non d'un entraîneur.

A la fin de la séance, la responsabilité du Nautil Club Boucain cesse dès que le nageur quitte le bord du bassin. La responsabilité des parents ou représentants légaux redevient dès cet instant pleine et entière. Ils sont donc tenus d'être présents dans l'enceinte du Complexe Guy Drut à l'heure exacte de la fin de séance.

Ces informations, mises à la seule disposition des responsables du club, resteront strictement confidentielles.

Lu et approuvé, fait à à la date du

Signature du responsable légal